

Ville de Beauharnois

1^{re} séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 14 janvier 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 14 janvier 2020 à 19h à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents :

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel
Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présents :

Monsieur Alain Gravel, directeur général
Me Karen Loko, greffière.

1. Ouverture de la séance

1.1 2020-01-001 Ouverture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance ordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 19h.

Adoptée.

1.2 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019

2. Avis de motion et projets de règlements

- 2.1 Adoption du second projet de Règlement 701-40 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de créer la zone H-226 et d'agrandir la zone H-89 à même la zone H-80
- 2.2 Adoption du second projet de Règlement 701-41 amendant le Règlement de zonage 701 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone ADC-221

3. Règlements

N/A

4. Administration générale et Service du greffe

- 4.1 Avis de vacance au poste de conseiller du district n°3 – des Moissons – Avis d'élection – Démission de Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
- 4.2 Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») et Énergir, s.e.c. (« Énergir »)

5. Ressources humaines

- 5.1 Adoption de la grille salariale du personnel cadre 2020-2023 – Modification de l'Annexe 1 « Grille des classifications et échelles de salaire » de la Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre
- 5.2 Nomination d'un concierge à l'hôtel de ville et au garage municipal – Direction des opérations – Service des travaux publics – Monsieur Daniel Primeau
- 5.3 Embauche d'un technicien en approvisionnement temporaire pour un remplacement de congé de maternité d'une durée approximative de 6 mois avec possibilité de prolongement de 12 mois – Direction des finances et trésorerie – Monsieur Alain Laroche
- 5.4 Embauche d'une préposée à l'accueil/technicienne en documentation à la bibliothèque - temporaire pour un remplacement de congé de maternité d'une durée approximative de 6 mois – Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Madame Kim Richard

6. Services administratifs et financiers

- 6.1 Approbation de la liste des comptes à payer
- 6.2 Octroi de contrat – Entretien ménager de la caserne d'incendie et du local du service de police pour l'année 2020 – Services d'Entretien Valpro inc.

- 7. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**
7.1 Appui à la participation de la Fédération du Hockey Mineur de Beauharnois (FHMB) au volet masculin des championnats provinciaux de hockey sur glace « Coupe Dodge » devant avoir lieu du 14 au 18 avril 2021
- 8. Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu**
8.1 Octroi de contrat – Achèvement de la construction de la Capitainerie – Mise à jour des plans et devis – Modification du contrat ADM-2014-07-060 – Consortium Guillaume Pelletier, architecte et Delort & Brochu, architectes
8.2 Octroi de contrat – Achèvement de la construction de la Capitainerie – Modification des plans d'ingénierie – Modification du contrat ADM-2015-01-007 – Les Services EXP inc.
- 9. Service de l'occupation du territoire**
N/A
- 10. Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile**
N/A
- 11. Affaires nouvelles**
- 12. Communication des membres du conseil**
- 13. Période de questions**
- 14. Levée de la séance.**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc
APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée.

1.4 2020-01-003 Approbation des procès-verbaux antérieurs

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 tel que modifié;
- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019.

Adoptée.

2. Avis de motion et projets de règlements

2.1	2020-01-004	Adoption du second projet de Règlement 701-40 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de créer la zone H-226 et d'agrandir la zone H-89 à même la zone H-80
-----	-------------	--

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1), la Ville de Beauharnois peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 701 afin de permettre la construction d'une habitation de retraite pour les personnes âgées de 55 ans et plus;

ATTENDU QUE ce type d'habitation est en forte demande sur le territoire de la Ville de Beauharnois et que la modification du Règlement de zonage 701 est dans l'intérêt de la communauté;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le premier projet de règlement 701-40 adopté;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 701-40 a été tenue le mardi 14 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** le second projet de Règlement 701-40 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de créer la zone H-226 et d'agrandir la zone H-89 à même la zone H-80.

Adoptée.

2.2	2020-01-005	Adoption du second projet de Règlement 701-41 amendant le Règlement de zonage 701 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone ADC-221
------------	--------------------	---

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1), la Ville de Beauharnois peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de modifier la grille des usages et des normes de la zone ADC-221 en Annexe « A » du Règlement de zonage 701;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le premier projet de règlement 701-41 adopté;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 701-41 a été tenue le 14 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** le second projet de Règlement 701-41 amendant le Règlement de zonage 701 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone ADC-221.

Adoptée.

3. Règlements
N/A

4. Administration générale et Service du greffe

4.1 2020-01-006 Avis de vacance au poste de conseiller du district n°3 – des Moissons – Avis d'élection – Démission de Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

ATTENDU QUE le 9 janvier 2020, Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé, conseiller du district n°3 – des Moissons a démissionné de son poste en transmettant à la greffière de la Ville un écrit signé en ce sens par lui;

ATTENDU QUE conformément à l'article 316 alinéa 2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, son mandat prend fin à la date de la transmission de cet écrit;

ATTENDU QUE conformément à l'article 316 alinéa 3 de la Loi, ce 14 janvier 2020, la greffière de la Ville dépose la lettre de démission de Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé à la présente séance du conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 335 de la Loi, la vacance au poste de conseiller du district n°3 – des Moissons ayant été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblé par une élection partielle;

La greffière avise le conseil, d'une part conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de conseiller du district n°3 – des Moissons de la Ville de Beauharnois, et d'autre part qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même Loi, la date du scrutin au dimanche 3 mai 2020.

4.2 2020-01-007 Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») et Énergir, s.e.c. (« Énergir »)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à Énergir.

Adoptée.

5. Service des ressources humaines

5.1	2020-01-008	Adoption de la grille salariale du personnel cadre 2020-2023 – Modification de l'Annexe 1 « Grille des classifications et échelles de salaire » de la Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre
-----	-------------	--

ATTENDU QUE l'article 5 de la Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre adoptée le 6 mai 2015 stipule que la grille des classifications et les échelles de salaire du personnel cadre sont indexées sur une base annuelle en fonction des taux d'augmentation consentis au personnel syndiqué;

ATTENDU QUE le 10 décembre 2019, les conventions collectives entre la Ville de Beauharnois et respectivement les salariés « cols bleus » et « cols blancs » d'une durée de cinq (5) ans, soit de 2019 à 2023 inclusivement, ont été signées;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE MODIFIER** l'Annexe 1 de la Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre afin que la grille des classifications et les échelles de salaire soient indexées pour les années 2020 à 2023 en fonction des taux d'augmentation consentis au personnel syndiqué, soit :
- 2020 : IPC (2.5 %);
 - 2021 : IPC + 0.5 % maximum 3 %;
 - 2022 : IPC + 0.5 % maximum 3 %;
 - 2023 : IPC minimum 2% maximum 3 %.

Adoptée.

5.2 2020-01-009 Nomination d'un concierge à l'hôtel de ville et au garage municipal – Direction des opérations – Service des travaux publics – Monsieur Daniel Primeau

ATTENDU QUE suite à l'affichage interne du poste de concierge à l'hôtel de ville et au garage municipal du 12 au 19 décembre 2019, deux candidatures ont été reçues;

ATTENDU QUE d'une part, Monsieur Daniel Primeau détient les connaissances et les compétences pour occuper ce poste et d'autre part il possède le plus d'ancienneté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE NOMMER** Monsieur Daniel Primeau concierge à l'hôtel de ville et au garage municipal;
- **QUE** la nomination de Monsieur Primeau soit effective rétroactivement au 6 janvier 2020;
- **QUE** son salaire horaire soit fixé à l'échelon 4 de la classe salariale D de la convention des salariés cols bleus de la Ville de Beauharnois en vigueur;
- **QU'**une période d'essai de vingt-six (26) semaines débute à compter de la date d'embauche;
- **QUE** Monsieur Daniel Primeau bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les salariés cols bleus de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

5.3	2020-01-010	Embauche d'un technicien en approvisionnement temporaire pour un remplacement de congé de maternité d'une durée approximative de 6 mois avec possibilité de prolongement de 12 mois – Direction des finances et trésorerie – Monsieur Alain Laroche
------------	--------------------	--

ATTENDU le départ de l'employée numéro 1141 qui effectuait le remplacement du congé de maternité de l'employée numéro 997 titulaire du poste de technicienne en approvisionnement et qu'il y a lieu de la remplacer;

ATTENDU l'affichage externe du poste de technicien en approvisionnement temporaire du 21 novembre au 8 décembre 2019;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de Monsieur Alain Laroche, qui détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste de technicien en approvisionnement, et ce pour une durée approximative de six (6) mois avec possibilité de prolongement de douze (12) mois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE NOMMER** Monsieur Alain Laroche, technicien en approvisionnement – temporaire pour la durée du congé de maternité;
- **QUE** la nomination de Monsieur Laroche soit effective à compter du 20 janvier 2020;
- **QUE** son salaire annuel soit fixé à l'échelon 1 de la classe salariale L en vertu de la convention collective des salariés de bureau cols blancs en vigueur;
- **QUE** Monsieur Alain Laroche bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les salariés de bureau cols blancs temporaires de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

5.4	2020-01-011	Embauche d'une préposée à l'accueil/technicienne en documentation à la bibliothèque – temporaire pour un remplacement de congé de maternité d'une durée approximative de 6 mois – Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Madame Kim Richard
------------	--------------------	---

ATTENDU le départ de l'employée numéro 1133 qui effectuait le remplacement du congé de maternité de l'employée numéro 863 titulaire du poste de préposée à l'accueil/technicienne en documentation à la bibliothèque et qu'il y a lieu de la remplacer;

ATTENDU QUE suite à l'affichage interne de ce poste du 12 au 19 novembre 2019, aucune candidature n'a été reçue;

ATTENDU QUE suite à des recherches effectuées dans la banque interne de candidatures de la Ville, une candidature correspondant aux compétences exigées pour ce poste a été retenue;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de Madame Kim Richard, qui détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste de préposée à l'accueil / technicienne en documentation à la bibliothèque pour une durée approximative de six (6) mois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE NOMMER** Madame Kim Richard, préposée à l'accueil / technicienne en documentation à la bibliothèque – temporaire pour la durée du congé de maternité;
- **QUE** la nomination de Madame Richard soit effective rétroactivement au 7 janvier 2020;
- **QUE** son salaire annuel soit fixé à l'échelon 1 de la classe salariale E à titre de préposée à l'accueil et à l'échelon 1 de la classe salariale K à titre de technicienne en documentation, et ce, en vertu de la convention collective des salariés de bureau cols blancs en vigueur;
- **QUE** Madame Kim Richard bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les salariés de bureau cols blancs temporaires de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

6. Service des finances et trésorerie

6.1 2020-01-012 Approbation de la liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** les comptes à payer au 31 décembre 2019 d'un montant de 1 896 053,79 \$.

Adoptée.

6.2 2020-01-013 Octroi de contrat – Entretien ménager de la caserne d'incendie et du local du service de police pour l'année 2020 – Services d'Entretien Valpro inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'OCTROYER** à la société Services d'Entretien Valpro inc., le contrat pour l'entretien ménager de la caserne d'incendie et du local du service de police pour l'année 2020 pour un montant total de 8 372 \$, avant les taxes applicables;
- **QUE** cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-227-00-522 du budget d'opération pour l'année 2020 en cours d'adoption.

Adoptée.

7. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7.1	2020-01-014	Appui à la participation de la Fédération du Hockey Mineur de Beauharnois (FHMB) au volet masculin des championnats provinciaux de hockey sur glace « Coupe Dodge » devant avoir lieu du 14 au 18 avril 2021
-----	-------------	---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'appui de la Fédération du Hockey Mineur de Beauharnois (FHMB) pour accueillir le volet masculin des championnats provinciaux de hockey sur glace, « Coupe Dodge », qui auront lieu du 14 au 18 avril 2021;

ATTENDU QUE la FHMB sollicite de la Ville de Beauharnois le déploiement des ressources humaines ainsi que matérielles nécessaires à la réalisation de l'événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'APPUYER** la candidature de la Fédération du Hockey Mineur de Beauharnois en vue d'accueillir les championnats provinciaux de hockey sur glace, « Coupe Dodge », qui se dérouleront du 14 au 18 avril 2021;
- **QUE** la Ville de Beauharnois s'engage à octroyer gratuitement à la FHMB un certain nombre d'heures de glace qui seront déterminées ultérieurement et offre sa pleine collaboration pour le déploiement de toutes les ressources nécessaires en vue de la réalisation de l'événement prévu au printemps 2021;
- **QUE** toute somme devra être prévue au budget qui sera adopté pour l'année 2021.

Adoptée.

8. Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

8.1	2020-01-015	Octroi de contrat – Achèvement de la construction de la Capitainerie – Mise à jour des plans et devis – Modification du contrat ADM-2014-07-060 – Consortium Guillaume Pelletier, architecte et Delort & Brochu, architectes
-----	-------------	---

ATTENDU QUE par résolution 2014-12-443 adoptée le 2 décembre 2014, la Ville de Beauharnois a adjugé le contrat de services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier pour l'aménagement d'une capitainerie et d'un bâtiment accessoire pour le soccer à la firme d'architectes Consortium Guillaume Pelletier, architecte et Delort & Brochu, architectes pour un montant de 71 020 \$ (avant les taxes applicables);

ATTENDU QUE pour achever la construction de la capitainerie, une révision des documents de l'appel d'offres ADM-2014-07-060 est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'OCTROYER** à la firme d'architectes Consortium Guillaume Pelletier, architecte et Delort & Brochu, architectes, un mandat additionnel pour la mise à jour des plans et devis, pour un montant de 6 364,80 \$, avant les taxes applicables;
- **QUE** cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 23-775-01-418, par le Règlement d'emprunt 2017-09 modifié par le Règlement 2017-15 décrétant une dépense de 3 911 810 \$ et un emprunt de 3 011 810 \$ sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer la construction d'une marina, de quais flottants et d'une capitainerie.

Adoptée.

8.2	2020-01-016	Octroi de contrat – Achèvement de la construction de la Capitainerie – Modification des plans d'ingénierie – Modification du contrat ADM-2015-01-007 – Les Services EXP inc.
-----	-------------	---

ATTENDU QUE par résolution 2015-05-180 adoptée le 5 mai 2015, la Ville de Beauharnois a adjugé le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis de la nouvelle capitainerie et la surveillance du chantier à la firme d'ingénieurs, les Services EXP inc., pour un montant de 65 250 \$ (avant les taxes applicables);

ATTENDU QUE pour achever la construction de la capitainerie, une révision des documents de l'appel d'offres ADM-2015-01-007 est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'OCTROYER** à la firme d'ingénieurs, les Services EXP inc., un mandat additionnel pour la modification des plans d'ingénierie, pour un montant de 8 000 \$, avant les taxes applicables;
- **QUE** cette dépense soit financée par le Règlement d'emprunt 2017-09 modifié par le Règlement 2017-15 décrétant une dépense de 3 911 810 \$ et un emprunt de 3 011 810 \$ sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer la construction d'une marina, de quais flottants et d'une capitainerie.

Adoptée.

9. Service de l'occupation du territoire

N/A

10. Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile

N/A

11. Affaires nouvelles

- Aucune

12. Communication des membres du conseil

Les interventions des membres du conseil peuvent être visionnées sur le site internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – séance du conseil et ordre du jour – procès-verbaux – Vidéo du 14 janvier 2020 » à partir de la quatorzième minute.

13. Période de questions

La période de questions peut être visionnée sur le site internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – séance du conseil et ordre du jour – procès-verbaux – Vidéo du 14 janvier 2020 » à partir de la seizième minute.

14. 2020-01-017 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance soit levée. Il est 19h34.

Adoptée.

Bruno Tremblay, maire

Me Karen Loko, greffière